

SÉANCE ORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2009

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la ville de Vaudreuil-Dorion le 21 septembre 2009, aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillers M^{me} Guylène Duplessis, MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Denis Vincent, Rénald Gabriele et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absences motivées : Le conseiller M. Gabriel Parent,
La directrice générale M^{me} Manon Bernard.

Est aussi présent :

Le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de la séance.

09-09-706 ORDRE DU JOUR

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la ville de Vaudreuil-Dorion du 21 septembre 2009 soit et il est, par les présentes, adopté en y retirant les points 18.10 « Avis de motion / Règlement n° 1275-123 / Revêtement extérieur obligatoire / Zones du secteur résidentiel Grands compositeurs » et 18.11 « Adoption premier projet / Règlement n° 1275-123 / Revêtement extérieur obligatoire / Zones du secteur résidentiel Grands compositeurs »;

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

« Minute de réflexion
Présences

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 2.1 Séance ordinaire du 8 septembre 2009
3. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
4. **AFFAIRES DU CONSEIL**
 - 4.5 Dépôt du rôle triennal d'évaluation foncière 2010-2011-2012
5. **GREFFE**
6. **TRÉSORERIE**
 - 6.1 Transferts budgétaires
7. **RESSOURCES HUMAINES**
 - 7.1 Service du développement et de l'aménagement du territoire /
Embauche de M. Hugues Charbonneau au poste de chef de division –
Environnement
 - 7.2 Service de l'entretien du territoire et des eaux – Division des eaux /
Nomination de M. Benoît Besner au poste d'opérateur-mécanicien
d'entretien des eaux et assainissement
 - 7.3 Service des arts et de la culture / Embauche de M. Michel Vallée au
poste de directeur
 - 7.4 Service des arts et de la culture / Contrat de travail individuel à durée
limitée à intervenir avec M^{me} Michelle Dupuy / Autorisation de signature

- 7.5 Service des ressources humaines / Lettre d'entente n° 6 / Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) – section locale 1432 / Prime octroyée aux sauveteurs et moniteurs agissant à titre de chef d'équipe / Autorisation de signature
- 7.6 Service des ressources humaines / Lettre d'entente n° 7 / Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) – section locale 1432 / Article 24 – Congés spéciaux / Autorisation de signature
- 7.7 Service des communications / Embauche / Poste de chargé de communication / Abrogation résolution 09-09-684

8. COMMUNICATIONS

9. INFORMATIQUE ET GÉOMATIQUE

10. ARTS ET CULTURE

11. ACTION COMMUNAUTAIRE

- 11.1 Club de hockey Les Mustangs / Renouvellement de contrat / Autorisation de signature

12. PROTECTION PUBLIQUE

13. TRAVAUX PUBLICS

- 13.1 Adjudication de contrat / Installation / Lampadaires et alimentation électrique / Parc Place du Marquis
- 13.2 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-09-43 / Aménagement de sentiers – parc Place du Marquis

14. EAUX

15. SERVICES TECHNIQUES

16. URBANISME

17. ENVIRONNEMENT

18. RÉGLEMENTATION

- 18.1 Adoption / Règlement n° 1561 remplaçant le Règlement sur les systèmes d'alarme n° 1400 (RMH 110)
- 18.2 Adoption / Règlement n° 1562 relatif aux colporteurs et aux commerçants itinérants remplaçant le Règlement sur les colporteurs n° 1401 (RMH 220)
- 18.3 Adoption / Règlement n° 1563 remplaçant et abrogeant le Règlement sur les ventes de garage et ventes temporaires n° 1402 (RMH 299)
- 18.4 Adoption / Règlement n° 1564 remplaçant le Règlement relatif au stationnement n° 1403 (RMH 330)
- 18.5 Adoption / Règlement n° 1565 remplaçant le Règlement relatif à la circulation n° 1404 (RMH 399)
- 18.6 Adoption / Règlement n° 1566 remplaçant le Règlement sur les nuisances n° 1405 (RMH 450)
- 18.7 Adoption / Règlement n° 1567 remplaçant le Règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre n° 1406 (RMH 460)
- 18.8 Avis de motion / Règlement n° 1275-122 / Modification grille des usages et normes / Zone P3-349 / Autorisation / Usage débit de boisson / Classe d'usage commercial artériel (C3)
- 18.9 Adoption premier projet / Règlement n° 1275-122 / Modification grille des usages et normes / Zone P3-349 / Autorisation / Usage débit de boisson / Classe d'usage commercial artériel (C3)

19. DIRECTION GÉNÉRALE

- 19.1 Autorisations de la directrice générale

20. PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS
21. PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE
22. LEVÉE DE LA SÉANCE ».

« ADOPTÉE »

09-09-707 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2009 soit et il est, par les présentes adopté, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

09-09-708 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

09-09-709 DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2010-2011-2012

Le Conseil municipal prend acte du dépôt du rôle triennal d'évaluation foncière pour les exercices financiers 2010-2011-2012 par la firme Évimbec ltée pour une valeur totale de trois milliards quatre cent vingt-quatre millions deux cent trente et un mille quatre cents dollars (3 424 231 400 \$), dont une valeur imposable de trois milliards deux cent quatre-vingt millions trois cent vingt-cinq mille quatre cents dollars (3 280 325 400 \$).

09-09-710 TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal entérine les transferts budgétaires effectués, totalisant cent soixante-quatre mille sept cent trente dollars (164 730 \$), tels que ventilés à la liste soumise par la trésorière, M^{me} Mona Dumouchel, en date du 9 septembre 2009.

« ADOPTÉE »

**09-09-711 SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE /
EMBAUCHE DE M. HUGUES CHARBONNEAU AU POSTE DE CHEF DE DIVISION –
ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT l'ouverture du poste régulier de chef de division – Environnement au sein du Service du développement et de l'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT que ledit poste a fait l'objet d'un affichage externe entre le 28 mars et le 14 avril 2009;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues dans le cadre du processus de sélection;

CONSIDÉRANT les entrevues administrées les 6 mai et 30 juin 2009;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection composé de M^{me} Guylène Duplessis, conseillère municipale, M^{me} Manon Bernard, directrice générale, M. Michel Vaillancourt, directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire, et M^{me} Isabelle Bureau, directrice du Service des ressources humaines;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal autorise l'embauche de M. Hugues Charbonneau au poste régulier à temps plein de chef de division – Environnement et ce, à compter du 5 octobre 2009, au salaire prévu à la classe 4A (échelon 2) de l'échelle salariale incluse à l'Entente sur les conditions de travail des employés cadres, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à ladite Entente;

QUE M. Charbonneau aura une période de probation de six (6) mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, il pourra être confirmé dans son poste;

QUE le tout soit conditionnel à la réussite d'une expertise médicale pré-embauche;

ET QUE des souhaits de bienvenue et de succès dans ses nouvelles fonctions soient adressés à M. Charbonneau;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

09-09-712 SERVICE DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE ET DES EAUX – DIVISION DES EAUX / NOMINATION DE M. BENOÎT BESNER AU POSTE D'OPÉRATEUR-MÉCANICIEN D'ENTRETIEN DES EAUX ET ASSAINISSEMENT

CONSIDÉRANT l'ouverture du poste régulier d'opérateur-mécanicien d'entretien des eaux et assainissement au sein de la Division des eaux du Service de l'entretien du territoire et des eaux à la suite de la nomination confirmée de M. François Joly au poste de contremaître – Eaux et entretien (résolution 09-08-601);

CONSIDÉRANT que ledit poste a fait l'objet d'un affichage interne et externe entre le 4 août et le 4 septembre 2009;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues dans le cadre du processus de sélection;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. Luc Brazeau, directeur du Service de l'entretien du territoire et des eaux, et de M. Christian Gendron, chef de division – Eaux;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal accepte la nomination de M. Benoît Besner, journalier-opérateur-concierge régulier, au poste régulier d'opérateur-mécanicien d'entretien des eaux et assainissement au sein de la Division des eaux du Service de l'entretien du territoire et des eaux et ce, à compter du 5 octobre 2009;

QU'il est entendu que M. Besner bénéficie du salaire prévu à l'annexe D de la convention collective de travail en vigueur (classe 6 – 100 %);

QUE la période d'essai et de formation prend fin le 5 janvier 2010, date à laquelle, sur recommandation favorable du chef de division ou de son représentant, M. Besner pourra être confirmé dans son poste, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Besner;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

09-09-713 SERVICE DES ARTS ET DE LA CULTURE / EMBAUCHE DE M. MICHEL VALLÉE AU POSTE DE DIRECTEUR

CONSIDÉRANT l'ouverture du poste régulier de directeur du Service des arts et de la culture;

CONSIDÉRANT que ledit poste a fait l'objet d'un affichage externe entre le 20 juin et le 3 juillet 2009;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues dans le cadre du processus de sélection;

CONSIDÉRANT les entrevues administrées les 22, 23 et 24 juillet 2009;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection composé de M. Régnald Gabriele, conseiller municipal, M^{mes} Manon Bernard, directrice générale, Isabelle Bureau, directrice du Service des ressources humaines, ainsi que Michelle Dupuy, directrice du Service des arts et de la culture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Régnald Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal autorise l'embauche de M. Michel Vallée au poste régulier à temps plein de directeur du Service des arts et de la culture et ce, à compter du 5 octobre 2009, au salaire prévu à la classe 5B (échelon 1) de l'échelle salariale incluse à l'Entente sur les conditions de travail des employés cadres ainsi qu'aux règles d'intégration salariale jointes en annexe et considérées comme faisant partie intégrante de la présente résolution;

QUE M. Vallée aura une période de probation de six (6) mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, il pourra être confirmé dans son poste;

ET QUE des souhaits de bienvenue et de succès dans ses nouvelles fonctions soient adressés à M. Vallée;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

09-09-714

SERVICE DES ARTS ET DE LA CULTURE / CONTRAT DE TRAVAIL INDIVIDUEL À DURÉE LIMITÉE À INTERVENIR AVEC M^{ME} MICHELLE DUPUY / AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT que la ville de Vaudreuil-Dorion souhaite assurer un transfert adéquat de l'ensemble des dossiers culturels à la nouvelle direction de la culture à la suite du départ à la retraite de la directrice;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Régnald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal autorise l'embauche de M^{me} Michelle Dupuy à titre de conseillère à la culture sur une base contractuelle à compter du 22 septembre 2009 et ce, jusqu'au 30 novembre 2009;

QUE le Conseil municipal autorise le maire, M. Guy Pilon, et la directrice générale, M^{me} Manon Bernard, à signer, pour et au nom de la ville de Vaudreuil-Dorion, le contrat individuel de travail à durée déterminée à intervenir entre la Ville et M^{me} Michelle Dupuy ainsi que tout autre document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

09-09-715

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES / LETTRE D'ENTENTE N° 6 / SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE (SCFP) – SECTION LOCALE 1432 / PRIME OCTROYÉE AUX SAUVETEURS ET MONITEURS AGISSANT À TITRE DE CHEF D'ÉQUIPE / AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT le développement de la municipalité et les services offerts par le secteur aquatique;

CONSIDÉRANT le besoin de soutien à la régisseuse aux programmes aquatiques durant la période estivale ainsi que lors des cours dispensés les fins de semaine et ce, tel qu'en fait foi la note de service de M. Denis Ladouceur en date du 9 septembre 2009;

CONSIDÉRANT le niveau de responsabilité et d'imputabilité associé aux fonctions de chef d'équipe, tel qu'en fait foi la description des responsabilités à être confiées au chef d'équipe préparée par M^{me} Joëlle Morin, régisseuse aux programmes aquatiques, et approuvée par M. Denis Ladouceur, directeur du Service action communautaire, en date du 1^{er} septembre 2009;

CONSIDÉRANT les données recueillies relativement aux structures organisationnelles des secteurs aquatiques de différentes municipalités et des salaires ou des primes accordés aux moniteurs ou aux sauveteurs agissant à titre de responsables;

CONSIDÉRANT que la convention collective de travail en vigueur ne prévoit pas l'octroi d'une prime pour une telle fonction et qu'en conséquence, il est requis qu'une lettre d'entente intervienne entre la Ville et le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) – section locale 1432 à cet effet;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

D'autoriser M^{me} Manon Bernard, directrice générale, et M^{me} Isabelle Bureau, directrice du Service des ressources humaines, à signer, pour et au nom de la ville de Vaudreuil-Dorion, la lettre d'entente n° 6 à intervenir entre la Ville et le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) – section locale 1432 concernant la prime octroyée aux sauveteurs et aux moniteurs agissant à titre de chef d'équipe.

« ADOPTÉE »

09-09-716

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES / LETTRE D'ENTENTE N° 7 / SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE (SCFP) – SECTION LOCALE 1432 / ARTICLE 24 – CONGÉS SPÉCIAUX / AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT l'article 24 – Congés spéciaux de la convention collective de travail en vigueur;

CONSIDÉRANT l'ambiguïté qui demeure dans l'interprétation de cet article et les difficultés rencontrées dans son application;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt des parties de corriger la situation afin de faciliter l'interprétation et l'application dudit article en assurant une cohérence et une uniformité de traitement entre les différents groupes d'employés;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

D'autoriser M^{me} Manon Bernard, directrice générale, et M^{me} Isabelle Bureau, directrice du Service des ressources humaines, à signer, pour et au nom de la ville de Vaudreuil-Dorion, la lettre d'entente n° 7 à intervenir entre la Ville et le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) – section locale 1432 concernant l'interprétation et l'application de l'article 24 – Congés spéciaux de la convention collective de travail en vigueur.

« ADOPTÉE »

09-09-717

SERVICE DES COMMUNICATIONS / EMBAUCHE / POSTE DE CHARGÉ DE COMMUNICATION / ABROGATION RÉOLUTION 09-09-684

CONSIDÉRANT la résolution 09-09-684 autorisant l'embauche de M^{me} Mélanie Ranger au poste de chargé de communication;

CONSIDÉRANT le désistement de M^{me} Ranger reçu le 16 septembre 2009;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit abrogée, à toute fin que de droit, la résolution 09-09-684.

« ADOPTÉE »

**09-09-718 CLUB DE HOCKEY LES MUSTANGS / RENOUELEMENT DE CONTRAT /
AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT que le contrat de commandite du club de hockey Les Mustangs pour la saison 2008-2009 entre la ville de Vaudreuil-Dorion et la compagnie propriétaire du club (9085-9935 Québec inc.) est terminé;

CONSIDÉRANT que le club de hockey Les Mustangs a présenté une demande de renouvellement du contrat de commandite pour la saison 2009-2010;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité des loisirs;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville renouvelle, pour la saison 2009-2010, le contrat de commandite du club de hockey Les Mustangs selon les mêmes termes et conditions que ceux contenus au contrat pour la saison 2008-2009;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de renouvellement ainsi que tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-30-970;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**09-09-719 ADJUDICATION DE CONTRAT / INSTALLATION / LAMPADAIRES ET
ALIMENTATION ÉLECTRIQUE / PARC PLACE DU MARQUIS**

CONSIDÉRANT le projet d'aménagement du parc Place du Marquis;

CONSIDÉRANT que suite à une demande de prix relativement à la fourniture et l'installation de lampadaires ainsi que l'alimentation électrique, deux (2) offres ont été déposées;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal accepte la soumission déposée par Michel Guimont Entrepreneur électricien ltée, 1130, rue Sauvé Est, Montréal (Québec), H2C 1Z7, pour la fourniture et l'installation de lampadaires ainsi que l'alimentation électrique et ce, pour un montant de dix mille six cent soixante-cinq dollars et cinquante-six cents (10 665,56 \$), incluant les taxes applicables;

QUE cette dépense soit financée par le fonds de parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

« ADOPTÉE »

**09-09-720 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-09-43 /
AMÉNAGEMENT DE SENTIERS – PARC PLACE DU MARQUIS**

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres par voie d'invitation pour l'aménagement de sentiers – parc Place du Marquis, deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 26 août 2009 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-09-43;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Régnald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Terrassement Théorêt inc., 1466, chemin du Fleuve, Les Cèdres (Québec), J7T 1C8, pour l'aménagement de sentiers – parc Place du Marquis et ce, pour un montant de vingt-six mille deux cent cinquante dollars (26 250 \$), taxes applicables non comprises, le tout conformément aux termes et modalités énoncés au document d'appel d'offres n° 401-110-09-43;

QUE cette dépense soit financée par le fonds de parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

« ADOPTÉE »

09-09-721 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1561 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT SUR LES SYSTÈMES D'ALARME N° 1400 (RMH 110)

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1561 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1561 intitulé :

« Règlement n° 1561 remplaçant le Règlement sur les systèmes d'alarme n° 1400 (RMH 110) ».

« ADOPTÉE »

09-09-722 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1562 RELATIF AUX COLPORTEURS ET AUX COMMERÇANTS ITINÉRANTS REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT SUR LES COLPORTEURS N° 1401 (RMH 220)

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1562 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1562 intitulé :

« Règlement n° 1562 relatif aux colporteurs et aux commerçants itinérants remplaçant le Règlement sur les colporteurs n° 1401 (RMH 220) ».

« ADOPTÉE »

09-09-723 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1563 REMPLAÇANT ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT SUR LES VENTES DE GARAGÉ ET VENTES TEMPORAIRES N° 1402 (RMH 299)

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1563 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1563 intitulé :

« Règlement n° 1563 remplaçant et abrogeant le Règlement sur les ventes de garage et ventes temporaires n° 1402 (RMH 299) ».

« ADOPTÉE »

09-09-724 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1564 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU STATIONNEMENT N° 1403 (RMH 330)

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1564 et renoncent à sa lecture;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1564 intitulé :

« Règlement n° 1564 remplaçant le Règlement relatif au stationnement n° 1403 (RMH 330) ».

« ADOPTÉE »

09-09-725 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1565 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION N° 1404 (RMH 399)

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1565 et renoncent à sa lecture;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1565 intitulé :

« Règlement n° 1565 remplaçant le Règlement relatif à la circulation n° 1404 (RMH 399) ».

« ADOPTÉE »

09-09-726 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1566 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT SUR LES NUISANCES N° 1405 (RMH 450)

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1566 et renoncent à sa lecture;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1566 intitulé :

« Règlement n° 1566 remplaçant le Règlement sur les nuisances n° 1405 (RMH 450) ».

« ADOPTÉE »

09-09-727 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1567 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE N° 1406 (RMH 460)

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1567 et renoncent à sa lecture;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1567 intitulé :

« Règlement n° 1567 remplaçant le Règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre n° 1406 (RMH 460) ».

« ADOPTÉE »

09-09-728 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1275-122 / MODIFICATION GRILLE DES USAGES ET NORMES / ZONE P3-349 / AUTORISATION / USAGE DÉBIT DE BOISSON / CLASSE D'USAGE COMMERCIAL ARTÉRIEL (C3)

Le conseiller M. Paul Dumoulin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement n° 1275 afin de modifier la grille des usages et normes de la zone P3-349 et d'autoriser comme usage spécifiquement permis l'usage débit de boisson de la classe d'usage commerce artériel (C3).

09-09-729 ADOPTION PREMIER PROJET / RÈGLEMENT N° 1275-122 / MODIFICATION GRILLE DES USAGES ET NORMES / ZONE P3-349 / AUTORISATION / USAGE DÉBIT DE BOISSON / CLASSE D'USAGE COMMERCIAL ARTÉRIEL (C3)

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le premier projet de règlement n° 1275-122 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement n° 1275 afin de modifier la grille des usages et normes de la zone P3-349 et d'autoriser comme usage spécifiquement permis l'usage débit de boisson de la classe d'usage commerce artériel (C3) »,

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 1^{er} octobre 2009 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce premier projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

09-09-730 AUTORISATIONS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

D'entériner les autorisations accordées par la directrice générale, M^{me} Manon Bernard, savoir :

- Tenue du March-athon ABC par la Clinique ABChiropratique;
- Installation d'une bannière par Formagestique ltée, parallèlement à la clôture du Canadien Pacifique, annonçant la tenue du Salon de l'emploi de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

09-09-731 PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

09-09-732 PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

09-09-733 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QU'à 19 h 55 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, greffier